



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/22

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT
AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LE
FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE EPICERIE SOLIDAIRE A
LIBERCOURT**

L'an deux mille vingt-trois, le Sept du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 31 Mars 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER
Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Christian CONDETTE
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Anne-Sophie OSINSKI
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Madame Véronique MORTKA
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK

Etait absente :

Madame Karima BOURAHLI

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'épicerie sociale et solidaire de Libercourt était auparavant gérée par l'association PACTE 62 et que ce partenariat a pris fin de manière effective le 30 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe que c'est désormais le CCAS qui assurera, à compter du 7 Avril 2023 en régie directe, le fonctionnement de la nouvelle épicerie solidaire de Libercourt.

A cet effet, la commune s'engage à mettre à disposition du CCAS les locaux situés allée des oiseaux dont la commune est propriétaire, cadastrés AM n°47.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorables des commissions « Action sociale et solidaire – personnes âgées – logement – politique de la ville – insertion sociale et professionnelle » et « Finances – ressources humaines – jumelage » qui se sont respectivement réunies les 24 et 29 mars 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 28 voix**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention reprise en annexe 4 à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ..17. AVR. 2023

La secrétaire de séance,
Valérie INVERSIN



Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Date de publication : 17 AVR. 2023

